



PAR COURRIEL

Québec, le 1er avril 2016

Madame Anny-Christine Lavoie
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
Édifice Lomer-Gouin
575, rue Saint-Amable, bureau 210
Québec (Québec) G1R 6A6

OBJET : Projet Énergie Est, Séance du BAPE du 15 mars 2016, Réponse de Transports Canada

Bonjour Madame Lavoie,

Tel que demandé lors de la séance du BAPE du 15 mars 2016, vous trouverez ci-dessous la réponse à la question soumise à Transports Canada (Mme Lucie Pagé) :

Transports Canada a-t-il effectué un suivi à propos de la recommandation de 2013 du Comité sénatorial permanent de l'énergie et de l'environnement et des ressources naturelles à l'effet d'augmenter la capacité des organismes d'intervention ?

L'Initiative de Planification des interventions par secteur actuellement en cours étudiera la question de la capacité des organismes d'intervention, quant à savoir si la capacité requise actuelle doit être maintenue ou modifiée.


Le Canada possède l'un des régimes de sécurité maritime parmi les plus robustes au monde et son dossier en matière de sécurité maritime satisfait ou excède les normes internationales. Le Régime de préparation et d'intervention en cas de déversement d'hydrocarbures en milieu marin du Canada est en place depuis les années 1990 et il fonctionne bien. Toutefois, afin de renforcer ce régime encore davantage, le Gouvernement du Canada mène actuellement l'Initiative de planification par secteur. Dans le cadre de celle-ci, quatre zones pilotes déterminées comme étant plus à risque pour un déversement pétrolier ont été identifiées. L'une de celle-ci est le Saint-Laurent entre Montréal et l'île d'Anticosti. Transports Canada travaille présentement à l'évaluation des risques de manière détaillée pour chacune de ces quatre zones pilotes afin de déterminer si les mesures d'atténuation appropriées sont en place pour prévenir les déversements et intervenir, si cela se produisait. Ces évaluations de risques dans ces quatre zones permettront au gouvernement du Canada d'établir par la suite une

approche nationale fondée sur les risques pour la planification future de la gestion des urgences à travers le pays.

Des recommandations seront présentées au Parlement en 2017 suite cet exercice, notamment portant sur la question de la capacité requise des organismes d'intervention.

Pour toutes questions additionnelles, vous pouvez communiquer avec moi.

Veillez agréer, Madame Lavoie, nos salutations distinguées.


MARTIN PETIT
Pour Lucie Pagé
Agent, évaluation des grands projets